

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE SAINT MARS LA REORTHE**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT MARS LA REORTHE**, légalement convoqué le 4 décembre 2024 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Patrice BERTRAND, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : Patrice BERTRAND, Laydie PASQUIER, Eric RETAILLEAU, Charlotte de VILLIERS, Sylvie BOUDAUD, Alexandra FONTENEAU, Claude GELOT, Vincent MICHEL, Jean-Jacques MOURGEOTTE, Geoffrey PUAUD, Henri RETAILLEAU, Cyril RAUTURIER, Virginie AUDUREAU.

A donné procuration : Sylvie CAILLAUD à Laydie PASQUIER

Conseiller absent : Laurence MICHOT

Secrétaire de séance : Virginie AUDUREAU

24-51-02 MARCHÉ DE FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN – ACCORDS - CADRES MONO - ATTRIBUTAIRES AVEC EMISSION DE BONS DE COMMANDE - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES – AUTORISATION DE SIGNATURE

Dans le cadre de leurs missions respectives, les communes de Beaufort, Les Epesses, Les Herbiers, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds, la Communauté de Communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale des Herbiers et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, procèdent à l'achat de produits d'entretien pour leur fonctionnement courant. Les marchés en cours, conclus dans le cadre du précédent groupement de commandes arrivent à terme le 31 mars 2025.

Aussi, compte tenu de la rationalisation et de l'optimisation des coûts engendrés par cette procédure groupée, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour ce type d'achat avec les membres suivants :

- la commune de Beaufort,
- la commune des Epesses,
- la commune des Herbiers,
- la commune de Mouchamps,
- la commune de Saint Mars la Réorthe,
- la commune de Saint Paul en Pareds,
- la Communauté de Communes du Pays des Herbiers,
- le Centre Communal d'Action Sociale de la Commune des Herbiers,
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers.

La convention constitutive du nouveau groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal de la Commune des Herbiers et que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera constituée d'un membre de l'Assemblée délibérante de chaque collectivité membre du groupement élu en son sein. Le coordonnateur sera chargé, à ce titre, de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la Commande Publique, de désigner les titulaires retenus et de notifier les marchés pour chaque adhérent. Chaque membre du groupement signera et exécutera lui-même son marché, pour la part lui revenant.

Compte tenu de l'estimation globale annuelle du marché pour l'ensemble à 221 000 € HT, il est proposé de lancer, sous forme d'appel d'offres ouvert, un marché faisant l'objet de onze lots sous forme d'accords-cadres mono-attributaires avec émission de bons de commande dont les montants minimum et maximum pour la durée du marché et par collectivité sont les suivants :

	Ville des Herbiers		Saint Mars la Réorthe		Beaurepaire		Les Epesses		Mouchamps	
	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	2 500,00	20 000,00	-	500,00	600,00	2 500,00	500,00	3 000,00	500,00	3 000,00
Lot 2 : Savons mains sanitaire	500,00	21 000,00	-	500,00	50,00	500,00	200,00	1 500,00	200,00	2 000,00
Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour les bâtiments	2 500,00	28 000,00	-	500,00	50,00	1 300,00	200,00	1 500,00	500,00	3 000,00
Lot 4 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour la restauration collective	-	1 000,00	-	300,00	Non adhérent		Non adhérent		-	400,00
Lot 5 : Matériel de nettoyage et équipement	500,00	12 000,00	-	300,00	50,00	300,00	-	1 000,00	-	1 000,00
Lot 6 : Sacs poubelles et housses	500,00	7 000,00	-	200,00	50,00	300,00	-	500,00	-	1 000,00
Lot 7 : Equipement jetable d'hygiène	200,00	18 000,00	-	100,00	-	150,00	-	200,00	-	1 000,00
Lot 8 : Consommables cuisine et arts de la table	500,00	9 000,00	-	200,00	Non adhérent		-	200,00	-	1 000,00
Lot 9 : Produits d'entretien pour les structures d'accueils de la petite enfance	100,00	450,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 10 : Produits d'hygiène pour la petite enfance	300,00	500,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
Lot 11 : Couches et protections infantiles	3 000,00	5 000,00	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent	
TOTAL	10 600,00	121 950,00	-	2 600,00	800,00	5 050,00	900,00	7 900,00	1 200,00	12 400,00

	Saint Paul en Pareds		Centre Communal d'Action Sociale de la Ville des Herbiers		Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers		Communauté de Communes du Pays des Herbiers		Ensemble du groupement	
	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel	Minimum annuel	Maximum annuel
Lot 1 : Papier hygiénique et d'essuyage	-	1 000,00	3 000,00	15 000,00	-	800,00	1 000,00	6 000,00	8 100,00	51 800,00
Lot 2 : Savons mains sanitaire	-	200,00	400,00	12 000,00	-	200,00	300,00	4 700,00	1 650,00	42 600,00
Lot 3 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour les bâtiments	-	1 500,00	8 000,00	25 000,00	-	1 500,00	-	2 000,00	11 250,00	64 300,00
Lot 4 : Chimie de nettoyage et d'entretien pour la restauration collective	Non adhérent		-	5 000,00	-	150,00	Non adhérent		-	6 850,00
Lot 5 : Matériel de nettoyage et équipement	-	350,00	800,00	5 000,00	-	400,00	-	1 000,00	1 350,00	21 350,00
Lot 6 : Sacs poubelles et housses	-	200,00	2 000,00	7 000,00	-	500,00	-	1 000,00	2 550,00	17 700,00
Lot 7 : Equipement jetable d'hygiène	-	300,00	150,00	3 000,00	-	600,00	-	1 000,00	350,00	24 350,00
Lot 8 : Consommables cuisine et arts de la table	Non adhérent		200,00	5 000,00	-	400,00	Non adhérent		700,00	15 800,00
Lot 9 : Produits d'entretien pour les structures d'accueils de la petite enfance	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		100,00	450,00
Lot 10 : Produits d'hygiène pour la petite enfance	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		300,00	500,00
Lot 11 : Couches et protections infantiles	Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		Non adhérent		3 000,00	5 000,00
TOTAL	-	3 550,00	14 550,00	77 000,00	-	4 550,00	1 300,00	15 700,00	29 350,00	250 700,00

Les onze lots seront conclus pour une durée d'un an, du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026, renouvelable trois fois par période d'un an.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique, notamment les articles L.2113-6 et L.2113-7, L.2120-1 3°, L.2124-1, L.2124-2, R.2124-1, R.2124-2 1°, R.2162-1 à R.2162-6, R.2162-13 et R.2162-14

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes ci-annexé,

Vu le rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adhérer au groupement de commandes dont les membres sont les communes de Beaurepaire, Les Epesses, Les Herbiers, Mouchamps, Saint Mars la Réorthe et Saint Paul en Pareds, la Communauté de

Communes du Pays des Herbiers, le Centre Communal d'Action Sociale et le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays des Herbiers, pour la fourniture de produits d'entretien,

- de désigner la Commune des Herbiers comme coordonnateur du groupement de commandes,
- que la « Commission d'Appel d'Offres » compétente sera la Commission d'Appel d'Offres mixte, constituée de chaque membre du groupement,
- d'élire pour la représenter au sein de la « Commission d'Appel d'Offres » du groupement de commandes :
 - Membre Titulaire : Henri RETAILLEAU
 - Membre suppléant : Vincent MICHEL
- d'autoriser M. le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ci-annexée,
- d'autoriser M. le Maire à signer les marchés tels qu'ils auront été attribués par la Commission d'Appel d'Offres du Groupement, à signer toutes les pièces relatives à leur exécution.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire

Patrice BERTRAND

Signé électroniquement par : Patrice
Bertrand
Date de signature : 12/12/2024
Qualité : Maire de St Mars la Réorthe

